



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compétences

Question écrite n° 77724

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'organisation territoriale de la sécurité routière. En effet, depuis 2010, la délégation à la sécurité et à la circulation routière est rattachée au ministère de l'intérieur, mais reste également à disposition du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ce transfert de compétences ne s'est pas fait intégralement, puisque si les délégués et inspecteurs dépendent désormais du ministère de l'intérieur, les agents de coordination routière et des observations départementaux restent gérés par le ministère de l'écologie. Cette situation a pour conséquence une démotivation des personnels, plusieurs démissions, un gâchis budgétaire, ainsi qu'un manque de continuité dans la relation entre les chefs de projet et les coordinations sécurité routière. Président du groupe d'études « Routes et sécurité routière de l'Assemblée nationale, M. le député souhaite donc savoir sous quel délai le transfert de la sécurité routière sera définitivement réalisé au sein du ministère, avec quel agenda et suivant quelles modalités organisationnelles.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77724

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2644

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)